



CONVOCATION

Séance du Conseil municipal du 27 juin 2024

Voisenon, le 21 juin 2024

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2121-18 du Code général des Collectivités locales, je vous prie de bien vouloir assister à la séance du Conseil municipal qui se tiendra :

**Le jeudi 27 juin 2024 à 19 heures
en salle du Conseil municipal**

Conformément à l'article 27 du règlement intérieur, je vous rappelle que toutes les questions doivent être posées de manière écrite au Maire, 48 heures avant la tenue de la séance.

Je vous prie de bien vouloir, en cas d'impossibilité d'assister à cette séance, de bien vouloir m'en informer.

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, Chers collègues, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

 Le Maire,

Julien AGUIN

ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance du 9 avril 2024
Décision du Maire et dépenses engagées

INSTITUTIONNEL

1. Dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer Résidence « La Chesnaie » et répartition de son actif et de son passif entre les collectivités membres – arrêté correctif
2. SPL Melun Val de Seine Aménagement - Compte-Rendu Annuel aux Collectivités 2023
3. Conseil des sages – règlement intérieur et charte
4. Conseil des sages – adhésion à la fédération « Villages et Villes Sages »

URBANISME

5. Débat relatif au Règlement Local de Publicité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Région Île-de-France . Département de Seine-et-Marne . Canton de Melun
Toutes les correspondances doivent être adressées de manière impersonnelle à Monsieur le Maire

**VILLAGE
HISTORIQUE**